

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

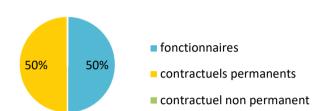


COMMUNE DE FREISSINIERES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 6 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 3 fonctionnaires
 - > 3 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- → Aucun contractuel permanent en CDI



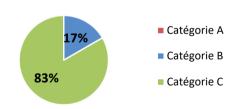
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%		17%
Technique	33%	33%	33%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	33%	67%	50%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

_	■ Hon	nmes	■ Femmes			
Fonctionnaires	33%	67	67%			
Contractuels	67	1 %	33%			
Ensemble	50%		50%			

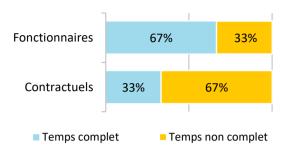
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	50%
Adjoints techniques	33%
Rédacteurs	17%

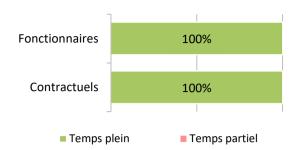
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents .

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



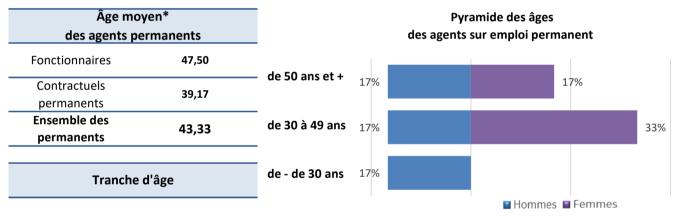
La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Animation Fonctionnaires 100%

Contractuels 50%

Pyramide des âges ___

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

_ Équivalent temps plein rémunéré

→ 3,00 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 2,24 fonctionnaires

> 0,76 contractuel permanent

> 0,00 contractuel non permanent

5 460 heures travaillées rémunérées en 2024



- Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
7 agents	6 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024							
Fonctionnaires	Fonctionnaires • 0,0%						
Contractuels	7	-25,0%					
Ensemble	7	-14,3%					

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants 100%

 Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 2 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 32,95 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	400 802 €	Charges de personnel*	132 045 €	\Longrightarrow	Soit 32,95 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	83 591 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	8 836 €	0.6
IFSE:	4 209 €	0 €
CIA:	2 423 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	466 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	0€	
Supplément familial de traitement :	976 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire Contractuel Ti		Titulaire	tulaire Contractuel		Contractuel	
Administrative			S		S		
Technique					S	S	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale							
Police							
Incendie							
Animation					S	S	
Toutes filières			S		S	S	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,57 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires	11,74%	28,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Contractuels sur emplois permanents 6,60%		32 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Ensemble	10,57%	

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR			Fonction	naires				Contra	actuels sur en	nploi perm	nanents	
		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	S	S										
Catégorie C	S	S		S	s					s	S	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences —

- En moyenne, 5,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,46%	0,00%	0,73%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	1,46%	0,00%	0,73%	
pour motif médical) Taux d'absentéisme global	1,46%	0,00%	0,73%	
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)				

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 16,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 0 en catégorie C

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

- Aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a bénéficié d'un départ en formation en 2024
- Aucun jour de formation suivi par des agents permanents en 2024



755 € ont été consacrés à la formation en 2024

> Aucun jour de formation

Catégorie ACatégorie BCatégorie C

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	117 €	144 €
Montant moyen par bénéficiaire	117 €	72 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mai 2025 Version 1